

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1894

30 septembre 2009

### SOMMAIRE

a&o Management S.à r.l. ....	90894	Karani & Associated S.A. ....	90902
Artic Circle S.A. ....	90868	Librairie Diderich ....	90883
Astut Azur S.A. ....	90911	Link & Data Mobile Holdings S.à r.l. ....	90901
Bookless Developments S.A. ....	90881	Logiciel Graphics S.A. ....	90904
Building Design Services S.à r.l. ....	90910	Mencipta S. à r.l. ....	90901
Centrum Development and Investments S.A. ....	90893	MG Investment S.A. ....	90881
Charax Invest S.A. ....	90911	New Media Lux S.A. ....	90912
Columbia Lux Capital SPF ....	90874	Peintures ROBIN S.A. ....	90891
Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A. ....	90882	Pimpampel S.à.r.l. ....	90900
Comptages S.A. ....	90904	Prime Properties Investments S.A. ....	90892
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	90866	ProLogis Poland XCVI S.à r.l. ....	90904
Finami S.A. ....	90886	Rollimmo S.A. ....	90886
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg ....	90888	Salon Patricia S.à r.l. ....	90887
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg ....	90890	Santos S.C.l. ....	90866
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg ....	90889	Secal S.à r.l. ....	90903
Fralli S.A. ....	90904	Serrep S.A. ....	90886
GC Europe ....	90893	SigmaKalon Luxco ....	90905
Greentrading ....	90894	Socotec Luxembourg ....	90887
Hi-Q Labs ....	90910	Soram S.A. ....	90887
Immobiliare Magnolia S.A. ....	90881	Threadneedle (Lux) ....	90869
Immo Gutenkauf S.à r.l. ....	90911	Tiga International Holding ....	90891
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l. ....	90890	Tyson Global Holding Sàrl ....	90883
IM Properties (Luxembourg) S.à r.l. ....	90888	Tyson International Holding S.C.A. ....	90877
Inowlocki Bros.International S.A. ....	90891	Ultim Equity Group S.A. ....	90866
Intuitip S.A. ....	90870	Utilifin ....	90866
IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A. ....	90892	VI-Venture Investment S.A. ....	90881
Japan Dynamic Fund ....	90870	Vostok S.à r.l. ....	90869
		Wald Holding S.A. ....	90892
		WLCE Luxembourg Holdings ....	90901
		Woodside Steel Group S.à.r.l. ....	90886
		World Express Funds I ....	90869

**EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 135.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009113737/11.

(090136372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Ultim Equity Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 128.760.

Les comptes annuels au 31.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour *ULTIM EQUITY GROUP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113716/15.

(090136492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Utilifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 115.741.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 25 août 2009 que:

a) Le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Schumacher, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé.

b) Monsieur Claude Schmit, demeurant à D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 80, a été appelé à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Romain Schumacher.

c) La société European Consultants (Luxembourg) S.A., établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société Eurocomptes S.A., établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dont le mandat a été terminé.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009113174/22.

(090135991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Santos S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg E 4.146.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendneun, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1.- Herr Jürgen OLTERSDORF, Bauingenieur, geboren am 20. Mai 1961 in Pirmasens, wohnhaft in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

2.- die zivilrechtliche Gesellschaft luxemburgischen Rechts ADVITA S.C.I., mit Sitz in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 15. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 71 vom 13. Januar 2009,

hier vertreten durch den Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Jürgen OLTERSDORF, vorgenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten kann gemäß Entschluss der außerordentlichen Generalversammlung welche unmittelbar nach der Gründung abgehalten wurde.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

**Art. 3.** Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet „SANTOS S.C.I.“

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hesperange.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eintausend Euro (1.000.-EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zehn Euro (10.- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Jürgen OLTERSDORF, achtzig Anteile . . . . .	80
2.-ADVITA S.C.I., zwanzig Anteile . . . . .	20
TOTAL: Einhundert Anteile . . . . .	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

**Art. 8.** Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

**Art. 10.** Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

**Art. 11.** Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sofort zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am ersten Montag im Monat Mai, um 10.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

**Art. 13.** Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Jürgen OLTERSDORF, Bauingenieur, geboren am 20. Mai 1961 in Pirmasens, wohnhaft in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen in Remich, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. OLTERSDORF, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2009. Relation: REM/2009/1112. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Releveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. September 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009119254/90.

(090143667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

#### **Artic Circle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.652.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009118934/24.

(090142835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. World Express Funds I).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 50.216.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenu le 31 juillet 2009 a décidé:

- de nommer Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI, MJC Conseil Sàrl, 138 rue A Unden L-2652 Luxembourg, à la fonction d'administrateur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Mr Thomas CHALLENGOR

Director of Strategy - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Simon DAVIES

Chairman - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr Crispin HENDERSON

Chief Executive Officer - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Mr William LOWNDES

Head of US & Asia Distribution - 60 St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ

Leur mandat est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010.

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour THREADNEEDLE (Lux)*

*SICAV*

*(Anciennement WORLD EXPRESS FUNDS I)*

*RBC Dexia Investor Services Bank S.A.*

*Société Anonyme*

*Signatures*

Référence de publication: 2009118943/33.

(090143024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Vostok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.451.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2009.*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Mlle. Bouchra Akhertous, née le 8 Octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme. Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> Août 1979, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

*Pour Vostok S.à r.l.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2009118941/21.

(090142998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.694.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 juin 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Albert ABEHSERA, Chairman, IFDC Limited, 70 New Cavendish Street, London W1G 8UZ, United Kingdom,

Monsieur Jean BODONI, Managing Director, Experta Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

Monsieur Germain GIRAUD, Director, IFDC Limited, 70 New Cavendish Street, London W1G 8UZ, United Kingdom,

Monsieur Michel HARDY, Director, IFDC Investment Management Co. S.A., 23 avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg,

Monsieur Keisuke MURATSU, Senior Adviser, IFDC S.A. Group, President, Activity International Inc., 3-3-2, Minami Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-0047, Japon,

Monsieur Yoshihiko TOMIMATSU, Director, IFDC S.A. Group, 3-23-5 Nakameguro Meguroku, Tokyo 153-0061, Japon,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

Monsieur Albert ABEHSERA et Michel LENTZ ont été nommés à la fonction de Délégué à la gestion depuis le 13 février 2007 pour une période indéterminée.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B-103590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Pour JAPAN DYNAMIC FUND*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009118944/32.

(090143021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Intuitip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 148.042.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois "SQUALE INVESTISSEMENTS SA", ayant son siège social à 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, inscrite au registre des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.315,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe PONCELET, gérant de société, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, ici représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INTUITIP S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Clémency. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.



La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription*

Les trente et un mille (31.000) actions ont toutes été souscrites par la société de droit Luxembourgeois "SQUALE INVESTISSEMENTS SA", prédésignée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a. Monsieur Michel ANTOLINOS, administrateur de sociétés, né à Lyon (France) le 24 novembre 1941, demeurant à 21 Quai du Mont Blanc, CH 1201 Genève, Suisse

b. Monsieur Eloi DELORME, administrateur de sociétés, né à Lyon (France) le 17 septembre 1969, demeurant à Le Château, 69470 Cours La Ville, France,

c. Madame Christiane YEUNG CHIN SHING, administrateur de sociétés, née à Sebastopol (Ile Maurice), le 19 octobre 1960, Level 3, Bloc G, Elegancia Court, avenue Shand, Beau-Bassin, Ile Maurice,

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

- La société "BDO De Chazal Du Mée" avec siège social à 10, Frère Félix De Valois Street, Champ de Mars, Port-Louis, Ile Maurice, inscrit au Registre des Sociétés de Port-Louis sous le numéro 20287943.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) L'actionnaire unique décide de nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Michel ANTOLINOS, prénommé, pour une période indéterminée.

5) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. PONCELET, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 août 2009. Relation MER/2009/1460. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 septembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009119249/184.

(090143541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

### **Columbia Lux Capital SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 148.049.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg),

a comparu:

La société à responsabilité limitée MAZE Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110554 constituée aux termes d'un acte reçu le 09 septembre 2005 par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, publié au mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, du 3 janvier 2006, numéro 6

ici représentée par le gérant, Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue grande Duchesse Charlotte

le comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une société anonyme sous la dénomination de "COLUMBIA LUX CAPITAL SPF" société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après la "Loi"), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après "Statuts")

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mamer/Capellen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient de participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Obligations billets et Autres instruments de crédit

**Art. 6.** La société peut émettre des obligations, billets ou toute autres instruments de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la société est constituée par un seul actionnaire, un administrateur unique peut être nommé.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra valablement se réunir et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présent ou représentée par procuration.

Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soit présent ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Les circulaires résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par chacun d'eux. Tel accord pourra être envoyé en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courriel. Telle résolution aura le même effet que les résolutions votées en assemblée des administrateurs, dûment convoquée.

Les votes pourront être pris par fax, par courriel ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

**Art. 9.** Toutes décisions du conseil d'administration requièrent la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Si la société est administrée par un administrateur unique ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui tel pouvoir de signature pourra être conféré par deux administrateurs de la Société.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Tout assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyé à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirme avoir été informé de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simples des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les article des Statuts ne pourra valablement délibérée à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représentée. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptée par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tout les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

##### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites par la société MAZE S.à.r.l. préqualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

90877

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (1.200,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, le mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

La société à responsabilité limitée SEREN Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B110588.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

La société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B110593.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 août 2009 - WIL/2009/647 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 13 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009119253/184.

(090143694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 57.699.875,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tyson International Holding S.C.A., a société en commandite par actions, (company limited by shares) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B96255, hereby represented by:

(i) Tyson Delaware Holdings, LLC, a company organized and existing under the laws of the United States, with its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, United States, appearing in its capacity as sole unlimited shareholder ("actionnaire-commandité") of the Company (herein referred to as the "Manager"); and

(ii) Tyson Global Holding Sàrl, société à responsabilité limitée, a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register for which an application has been lodged upon incorporation on May 20th, 2009 appearing in its capacity as sole limited shareholder ("actionnaire-commanditaire") of the Company, (herein referred to as the "Limited Shareholder") and subscriber to the newly issued shares (the "Subscriber")

Hereby represented by Mr. Karim DELAHAIE, Lawyer, residing professionally at 69 boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of two proxies.

The said Proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration within the registration authorities.

The Manager, the Limited Shareholder and Subscriber have decided to deliberate on the points of the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to proceed to a capital increase in the share capital of the Company of an amount of EUR 17,608,164 (Seventeen million six hundred eight thousand one hundred sixty four Euros);

2. Decision to issue 704,326 (Seven hundred four thousand three hundred twenty six) new limited shareholder class B shares with a par value of EUR 25.- (Twenty five Euros) in the share capital of the Company, and completed by a share premium of EUR 14 (Fourteen Euros);

3. Decision of Tyson Global Holding Sàrl to subscribe to the 704,326 (Seven hundred four thousand three hundred twenty six) new limited shareholder class B shares with a par value of EUR 25.- (Twenty five Euros) issued in the share capital of the Company;

4. Decision of the Manager to accept the subscription of Tyson Global Holding Sàrl to the 704,326 (Seven hundred four thousand three hundred twenty six) new limited shareholder class B shares with a par value of EUR 25.- (Twenty five Euros) issued in the share capital of the Company;

5. Subsequent modification of Article 5, paragraph 1, of the Articles of association of the Company so as to reflect the capital increase in the share capital of the Company.

- On the basis of the agenda above, the Manager and the Limited Shareholder have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Manager and the Limited Shareholder, represented as stated above, resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 17,608,150 (Seventeen million six hundred eight thousand one hundred fifty Euros), so as to bring it from its present amount of EUR 40,091,725 (Forty million ninety-one thousand seven hundred twenty-five Euros), represented by 1 (One) unlimited shareholder share ("action de commandite") of Class A; 1 (One) unlimited shareholder share ("action de commandite") of Class B; 619 (Six hundred nineteen) limited shareholder shares ("actions de commanditaire") of Class A, 1,603,048 (One million six hundred and three thousand forty eight) limited shareholder shares ("actions de commanditaire") of Class B with a par value of EUR 25 (twenty five Euros) each (the "Existing Shares"), to the amount of EUR 57,699,875 (Fifty seven million six hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five Euros) by the issuance in addition to the Existing Shares, of 704,326 (Seven hundred four thousand three hundred twenty six) new limited shareholder class B shares with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) in the share capital of the Company, completed by a share premium of EUR 14 (Fourteen Euros);

*Subscription - Payment*

The Subscriber, represented as stated above, subscribes to ALL AND WHOLE of the 704,326 (Seven hundred four thousand three hundred twenty six) new limited shareholder class B shares with a par value of EUR 25.- (Twenty five Euros)

The Manager, represented as stated above, accepts the subscription of the Subscriber to the 704,326 (Seven hundred four thousand three hundred twenty six) new limited shareholder class B shares with a par value of EUR 25.- (Twenty five Euros)

The payment in full for such shares is made by a contribution in kind of:

1 (one) inter-company loan promissory note held by the Subscriber against IBP Finance Company of Canada, a Nova Scotia company organized under the laws of Canada, with its registered office at SU 800, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 2X2 and registered with Canada under the number 876820960RC0001, in an amount of \$US 24,500,000 (Twenty-four million five hundred thousand United States Dollars) corresponding to EUR 17,608,164 (Seventeen million six hundred eight thousand one hundred sixty four Euros) according to an agreed rate of EUR 1.00 equals \$US 1.3914 being the exchange rate shown on the Bloomberg currency converting webpage (<http://www.bloomberg.com/invest/calculators/currency.html>) on June 25, 2009 at 3:30 p.m. (the "Contributed Asset")

A valuation report dated June 26, 2009 has been issued by the board of managers of the Company (the "Valuation Report").

A copy of the Valuation Report is attached as Appendix 1.

The conclusion of this Valuation Report is as follows:

"Based on, (ii) the certificate of contribution in kind, (ii) the Contributed Asset and (iii) an agreed exchange rate of EUR 1.00 equals \$US 1.3914, the net value of the contributed assets and liabilities is evaluated at least of \$US 24,500,000 (Twenty-four million five hundred thousand United States Dollars) corresponding to EUR 17,608,164 (Seventeen million six hundred eight thousand one hundred sixty four Euros)".

*Second resolution*

The Manager, the Limited Shareholder and the Subscriber resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 57,699,875 (Fifty seven million six hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five Euros) represented by:

- 1 (one) unlimited shareholder share ("action de commandité") of Class A;
- 1 (one) unlimited shareholder share ("action de commandité") of Class B;
- 619 (six hundred nineteen) limited shareholder shares ("actions de commanditaire") of Class A;
- 2,307,374 (two million three hundred and seven thousand three hundred and seventy four) limited shareholder shares ("actions de commanditaire") of Class B;

With a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros)."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 5,800.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting closed at 6.00p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trentième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Tyson International Holding S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B96255, ici représentée par:

(i) Tyson Delaware Holdings, LLC, une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, comparante en sa capacité d'unique actionnaire-commandité de la Société (ci-après nommée le "Gérant")

(ii) Tyson Global Holding Sarl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et en attente d'un numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, pour lequel une demande à été faite le jour de la constitution de la société, le 20 Mai 2009 comparante en sa capacité d'unique actionnaires-commanditaire de la Société (ci-après nommée le "Actionnaire-Commanditaire") et de souscriptrice aux nouvelles actions émises (ci-après la "Souscriptrice").

Ici représentés par Mr. Karim DELAHAIE, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement

Le Gérant, l'Actionnaire-Commanditaire et Souscriptrice ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes prise en relation avec le présent agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de of EUR 17.608.164 (Dix-sept millions six cent huit mille cent soixante quatre Euros);

2. Décision d'émettre 704.326 (Sept cent quatre mille trois cent vingt six) nouvelles actions de commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (Vingt-cinq Euros) chacune au sein du capital social de la Société en complément d'une prime d'émission de EUR 14 (Quatorze Euros);

3. Décision de la Souscriptrice de souscrire au 704.326 (Sept cent quatre mille trois cent vingt six) nouvelles actions de commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (Vingt-cinq Euros) chacune et émises au sein du capital social de la Société

4. Décision du Gérant d'accepter la souscription de la Souscriptrice au 704.326 (Sept cent quatre mille trois cent vingt six) nouvelles actions de commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (Vingt-cinq Euros) chacune et émises au sein du capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de son capital social;

Sur le fondement de l'agenda précité, le Gérant, l'Actionnaire-Commanditaire, et la Souscriptrice, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le Gérant et l'Actionnaire-Commanditaire, représentés comme indiqué ci-avant, décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 17.608.150 (Dix-sept millions six cent huit mille cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 40.091.725 (Quarante millions quatre-vingt-onze mille sept cent vingt-cinq Euros), représenté par 1 (une) action de commandité de classe A, 1 (une) action de commandité de classe B, 619 (Six cent dix-neuf) actions de commanditaire de classe A, et 1.603.048 (Un million six cent trois mille quarante huit) actions de commanditaire de classe B (les "Actions Existantes"), au montant de EUR 57.699.875 (Cinquante sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros), par l'émission, en sus des Actions Existantes, de 704.326 (Sept cent quatre mille trois cent vingt six) nouvelles actions de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (Vingt-cinq Euros) chacune, au sein du capital social de la Société, en complément d'une prime d'émission de EUR 14 (Quatorze Euros).

#### *Souscription et Paiement*

La Souscriptrice représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à TOUTES les 704.326 (Sept cent quatre mille trois cent vingt six) nouvelles actions de commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (Vingt-cinq Euros) chacune et émises au sein du capital social de la Société.

Le Gérant représenté comme indiqué ci-avant accepte la souscription de la Souscriptrice au 704.326 (Sept cent quatre mille trois cent vingt six) nouvelles actions de commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (Vingt-cinq Euros) chacune et émises au sein du capital social de la Société

Le paiement intégral de ces actions a été fait par un apport en nature de:

1 reconnaissance de dette détenue par la Souscriptrice à l'encontre de IB Finance Company of Canada, une société régie par les lois de la province du Nova Scotia, Canada, ayant son siège social au SU 800, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 2X2 et immatriculée auprès des autorités Canadienne sous le numéro 876820960RC0001, d'un montant de \$US 24.500.000 (Vingt-quatre million cinq cent mille Dollars Américains) correspondant à EUR 17.608.164 (Dix-sept millions six cent huit mille cent soixante quatre Euros) selon un taux de change de EUR 1.00 valant SUS 1,3914, soit le taux de change visible sur le site de conversion Bloomberg (<http://www.bloomberg.com/invest/calculators/currency.html>) le 25 Juin 2009 à 15:30. (la "Contribution").

Un rapport d'évaluation daté du 29 juin 2009, et confirmant la valeur de l'apport en nature, a été émis par le conseil de gestion de la Société (le "Rapport d'évaluation").

Une copie de ce Rapport d'évaluation est annexée à la présente comme Annexe 1.

#### *Seconde résolution*

Le Gérant et l'Actionnaire-Commanditaire et Souscriptrice, décident de modifier l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de son capital social.

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

#### **Dans la version française:**

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 57.699.875 (cinquante-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros) représenté par:

1 (une) action de commandité de Classe A;

1 (une) action de commandité de Classe B;

619 (six cent dix-neuf) Actions de Commanditaire de Classe A

2.307.374 (deux millions trois cent sept mille trois cent soixante-quatorze) actions de commanditaire de Classe B;

Chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros)."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 5.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, il est mis fin à la séance à 18H00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Karim Delahaie, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 juillet 2009. LAC/2009/25567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118518/194.

(090143028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009118525/12.

(090142416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Bookless Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.283.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Bookless Developments S.A.

Signature

Référence de publication: 2009118530/12.

(090142901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**MG Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.487.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MG Investment S.A

Signature

Référence de publication: 2009118531/12.

(090142900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Immobiliare Magnolia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.111.

---

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KLEPIERRE S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 21, avenue Kléber F-75116 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 780 152 914,

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme à L-2082 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, le 24 juillet 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de Immobiliare Magnolia S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.111, dont le siège social a été dûment transféré d'Italie à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 décembre 2008 sous numéro 2891.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 mars 2009 sous numéro 461.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de changer l'année sociale de la Société afin que celle-ci commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L'année sociale de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2008 se terminera le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'actionnaire unique décide de changer l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. CHARLES et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. LAC / 2009 /32443. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009118521/46.

(090142779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.680.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 29 mai 2009*

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des Administrateurs suivants:

- Ely Michel Ruimy, avec adresse professionnelle au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris (France);
- Jack Ruimy, avec adresse professionnelle au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris (France);

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG Audit.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer KPMG Audit, établie et ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B103.590, en qualité de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009118552/26.

(090142483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Librairie Diderich, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 2, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 17.298.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118535/10.

(090142452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Tyson Global Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 240.518.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.762.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, société à responsabilité limitée, a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B101268 (hereinafter referred to as the "TIH Sàrl" or the "Sole Member").

The Sole Member is hereby represented by Mr Karim DELAHAIE, Lawyer, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration within the registration authorities.

The Sole Member, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

TIH Sàrl, aforementioned, is the Sole Member of the Company, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg Ville, Grand Duchy of Luxembourg, on May 20, 2009

The Sole Member has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Decision to proceed to a capital increase in the corporate capital of the Company of an amount of EUR 42,334,000 (forty two million three hundred thirty four thousand Euros);

2. Decision to issue 423,340 (four hundred and twenty three thousand three hundred and forty) new shares in the corporate capital of the Company (the "New Shares") with a par value of EUR 100.-, and which shall be completed by the issuance of a share premium of an amount of EUR 70.- (seventy Euros);

3. Decision of the Sole Member to subscribe to the New Shares issued in the corporate capital of the Company;

4. Subsequent modification of Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase in the corporate capital of the Company.

- On the basis of the agenda above, the Sole Member has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member, represented as stated here above, resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 42,334,000 (forty two million three hundred thirty four thousand Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 198,184,500.- (one hundred ninety eight million one hundred eighty four thousand five hundred Euros) to the amount of EUR 240,518,500 (two hundred forty million five hundred eighteen thousand five hundred) by the issuance, in addition to the existing 1,981,845 (one million nine hundred eighty one thousand eight hundred forty five) of issue 423,340 (four hundred and twenty three thousand three hundred and forty) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) in the share capital of the Company, and which shall be completed by the issuance of a share premium of an amount of EUR 70.- (seventy Euros)

### *Subscription - Payment*

The Sole Member, represented as stated here above, declares to subscribe to ALL and WHOLE of the New Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) and to have fully paid up their nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, by contribution in kind of an amount of EUR 42,334,070 (forty two million three hundred thirty four thousand and seventy Euros) ("Subscription of the Soie Member")

The payment in full for such shares is made by a contribution in kind of:

(i) 99% (Ninety-Nine per cent) of ALL and WHOLE of the shares issued in the share capital of Tyson International Holdings SCA, société en commandite par actions, a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B96255, being the amount of shares held by the Sole Member in the share capital of Tyson International Holdings SCA; and

(ii) ALL and WHOLE of the shares held by the Sole Member in the share capital of Tyson Delaware Holdings LLC, a company organized under the laws of the United States of America, with its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, United States.

A valuation report dated June 19, 2009, and confirming the value of the contribution in kind has been issued by the board of managers of the Company (the "Valuation Report").

A copy of the Valuation Report is attached as Appendix 1.

### *Second resolution*

The Sole Member resolves to amend Article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

"The share capital of the Company is set at two hundred forty million five hundred eighteen thousand five hundred Euros (EUR 240,518,500) represented by two million four hundred five thousand one hundred eighty five (2,405,185) Shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,600.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting closed at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read and translated into a language known by the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B101268 (ci-après nommée "TIH Sàrl" ou l'"Associé Unique"),

L'Associé Unique est ici représenté par Mr Karim DELAHAIE, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'arrêter la résolution suivante:

- TIH Sàrl, représentée comme ci-indiqué, est l'Associé Unique de la Société, qui a été constituée le 20 mai 2009 par devant le notaire soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant professionnellement à Luxembourg Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

L'Associé Unique a décidé de délibérer des points suivants en relation avec le présent agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 42.334.000 (quarante deux millions trois cent trente quatre mille Euros);

2. Décision d'émettre 423.340 (quatre cent vingt trois mille trois cent quarante) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et en complément d'une prime d'émission d'un montant de EUR 70,- (soixante-dix Euros);

3. Décision de l'Associé Unique de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales émises dans le capital social de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de son capital social.

Sur le fondement de l'agenda précité, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 42.334.000 (quarante deux millions trois cent trente quatre mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 198.184.500 (cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents Euros), au montant de EUR 240.518.500 (deux cent quarante millions cinq cent dix-huit mille cinq cents Euros) par l'émission, en sus des 1.981.845 (un million neuf cent quatre-vingt- un mille huit cent quarante cinq) parts sociales existantes, de 423.340 (quatre cent vingt trois mille trois cent quarante) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, et en complément, d'une prime d'émission de EUR 70,- (soixante-dix Euros)

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à TOUTES les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par un apport en nature d'un montant de EUR 42.334.070 (quarante deux millions trois cent trente quatre mille soixante-dix Euros) (la "Souscription de l'Associé Unique")

Le paiement intégral de ces actions a été fait par un apport en nature de:

(i) 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de TOUTES les actions émises dans le capital social de Tyson International Holdings SCA, un société en commandite par action régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B96255, représentant le nombre total d'actions détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Tyson International Holdings SCA; et

(ii) TOUTES les actions détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Tyson Delaware Holdings LLC, une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Un rapport d'évaluation daté du 19 juin 2009, et confirmant la valeur de l'apport en nature, a été émis par le conseil de gérance de la Société (le "Rapport d'évaluation").

Une copie de ce Rapport d'évaluation est annexée à la présente comme Annexe 1.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique de la Société décident de modifier l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de son capital social.

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

#### *Dans la version française:*

"Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante millions cinq cent dix-huit mille cinq cents euros (EUR 240.518.500) représenté par 2.405.185 (deux millions quatre cent cinq mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, il est mis fin à la séance à 16H30.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Karim Delahaie, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2009. LAC/2009/24664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118517/152.

(090143008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Finami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.555.

---

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour FINAMI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113747/15.

(090136460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Woodside Steel Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.109.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour WOODSIDE STEEL GROUP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009113748/15.

(090136459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Rollimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 15.635.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112699/10.

(090135626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Serrep S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.511.

---

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009115000/14.

(090138023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Salon Patricia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3780 Tetange, 3, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 37.309.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115001/10.

(090138184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Soram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.093.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115002/10.

(090138113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Socotec Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 26.097.

Je soussigné, Jean-Louis VESPIGNANI, Gérant de SOCOTEC LUXEMBOURG, déclare les modifications suivantes concernant les personnes des associés de SOCOTEC LUXEMBOURG SARL.

- Démission de M. Rolphe REDING: Suivant contrat signé en date du 11/07/03, Monsieur Rolphe REDING, demeurant à L-1616 LUXEMBOURG, 6-10, place de la Gare a cédé à la société anonyme SOCOTEC INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à F-78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX les 60 parts qu'il détenait dans le capital de la société SOCOTEC LUXEMBOURG pour le prix de 200.000 EUR.

- Suivant contrat signé en date du 11/07/03, la société à responsabilité FRANCE PAK, établie et ayant son siège social à F-57100 THIONVILLE, 1, rue des Glacis, a cédé à la société anonyme SOCOTEC INTERNATIONAL, précitée, 29 parts sociales de la société SOCOTEC LUXEMBOURG pour le prix de 96.666,67 EUR.

- Suivant contrat signé en date du 11/07/03, la société à responsabilité FRANCE PAK précitée a cédé à la société à responsabilité limitée SOCOTEC DEVELOPPEMENT, établie et ayant son siège social à F-75040 PARIS Cedex 1, 4-6, rue du Colonel Driant, 1 part sociale de la sàrl SOCOTEC LUXEMBOURG pour le prix de 3.333,33 EUR.

- Démission de M. Ernest TAESCH, membre et associé, remplacé par M. Franck OLAGNOL, Directeur Général Délégué de SOCOTEC INTERNATIONAL S.A., demeurant 4, rue des Mers du Sud, F-97434 St Gilles les Bains, membre du Conseil de Gérance.

Fait à Luxembourg, le 30/07/2009.

SOCOTEC LUXEMBOURG

Jean-Louis VESPIGNANI

Gérant

Référence de publication: 2009115040/25.

(090138382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

—  
Bilan au 31.12.2007

	31.12.2007	31.12.2006
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSÉ		
DONT APPELÉ N:		
N-1:		
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
C. ACTIF IMMOBILISÉ		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles . . . . .	1 538,47	1 112,42
III. Immobilisations financières		
Total (C) . . . . .	<u>1 538,47</u>	<u>1 112,42</u>
D. ACTIF CIRCULANT		
I. Stocks		
II. Créances		
1. Échéance < 1 an . . . . .	45 434,02	38 813,18
2. Échéance > 1 an		
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse . . . . .	43 315,65	60 838,46
Total (D) . . . . .	<u>88 749,67</u>	<u>99 651,64</u>
E. COMPTES DE RÉGULARISATION . . . . .	0,00	0,00
F. PERTE DE L'EXERCICE . . . . .	44 081,05	19 671,93
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F) . . . . .	<u>134 369,19</u>	<u>120 435,99</u>
	31.12.2007	31.12.2006
A. CAPITAUX PROPRES		
I. Capital souscrit . . . . .	4 957,87	4 957,87
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
V. Résultats reportés . . . . .	-4 114,07	15 557,86
Total (A) . . . . .	<u>843,80</u>	<u>20 515,73</u>
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .	26 600,00	63 800,00
C. DETTES		
1. Échéance < 1 an . . . . .	106 925,39	36 120,26
2. Échéance > 1 an		
Total (C) . . . . .	<u>106 925,39</u>	<u>36 120,26</u>
D. COMPTES DE RÉGULARISATION		
E. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE . . . . .	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E) . . . . .	<u>134 369,19</u>	<u>120 435,99</u>

Référence de publication: 2009116176/45.

(090139370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**IM Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.311.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour IM PROPERTIES (LUXEMBOURG) S.à.r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009116183/12.

(090139450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

Bilan au 31 décembre 2005

	31.12.2005	31.12.2004
<b>A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSÉ</b>		
DONT APPELÉ N:		
N-1:		
<b>B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
<b>C. ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles . . . . .	3 317,43	40 420,14
III. Immobilisations financières		
Total (C) . . . . .	<u>3 317,43</u>	<u>40 420,14</u>
<b>D. ACTIF CIRCULANT</b>		
I. Stocks		
II. Créances		
1. Échéance < 1 an . . . . .	0,00	0,00
2. Échéance > 1 an		
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse . . . . .	<u>87 026,07</u>	<u>49 525,26</u>
Total (D) . . . . .	<u>87 026,07</u>	<u>49 525,26</u>
<b>E. COMPTES DE RÉGULARISATION . . . . .</b>	0,00	0,00
<b>F. PERTE DE L'EXERCICE . . . . .</b>	<u>0,00</u>	<u>26 764,40</u>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F) . . . . .</b>	<u>90 343,50</u>	<u>116 709,80</u>
	31.12.2005	31.12.2004
<b>A. CAPITAUX PROPRES</b>		
I. Capital souscrit . . . . .	4 957,87	4 957,87
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
V. Résultats reportés . . . . .	<u>15 250,15</u>	<u>42 014,55</u>
Total (A) . . . . .	<u>20 208,02</u>	<u>46 972,42</u>
<b>B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .</b>	66 041,00	69 558,50
<b>C. DETTES</b>		
1. Échéance < 1 an . . . . .	3 786,77	178,88
2. Échéance > 1 an		
Total (C) . . . . .	<u>3 786,77</u>	<u>178,88</u>
<b>D. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
<b>E. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE . . . . .</b>	<u>307,71</u>	<u>0,00</u>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E) . . . . .</b>	<u>90 343,50</u>	<u>116 709,80</u>

Référence de publication: 2009116179/45.

(090139368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

Bilan au 31 décembre 2004

	31.12.2004	30.09.2003
A. CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSÉ		
DONT APPELÉ N:		
N-1:		
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
C. ACTIF IMMOBILISÉ		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles . . . . .	40 420,14	23 117,03
III. Immobilisations financières		
Total (C) . . . . .	<u>40 420,14</u>	<u>23 117,03</u>
D. ACTIF CIRCULANT		
I. Stocks		
II. Créances		
1. Échéance < 1 an . . . . .	0,00	0,00
2. Échéance > 1 an		
III. Valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisse . . . . .	49 525,26	23 855,39
Total (D) . . . . .	<u>49 525,26</u>	<u>23 855,39</u>
E. COMPTES DE RÉGULARISATION . . . . .	0,00	0,00
F. PERTE DE L'EXERCICE . . . . .	26 764,40	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E+F) . . . . .	<u>116 709,80</u>	<u>46 972,42</u>
	31.12.2004	30.09.2003
A. CAPITAUX PROPRES		
I. Capital souscrit . . . . .	4 957,87	4 957,87
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
V. Résultats reportés . . . . .	42 014,55	7 701,15
Total (A) . . . . .	<u>46 972,42</u>	<u>12 659,02</u>
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .	69 558,50	0,00
C. DETTES		
1. Échéance < 1 an . . . . .	178,88	0,00
2. Échéance > 1 an		
Total (C) . . . . .	<u>178,88</u>	<u>0,00</u>
D. COMPTES DE RÉGULARISATION		
E. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE . . . . .	0,00	34 313,40
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E) . . . . .	<u>116 709,80</u>	<u>46 972,42</u>

Référence de publication: 2009116181/45.

(090139367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116186/12.

(090139455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

---

**Tiga International Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TIGA INTERNATIONAL HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009116178/12.

(090139444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

---

**Peintures ROBIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.537.

*Extraits du registre des procès-verbaux*

Décision du Conseil d'Administration du 14 juillet 2009

Suite au départ à la retraite de Monsieur Paul THEISEN (demeurant 5, rue de Mamer à L-8277 Holzem), le Conseil prend acte de et accepte sa démission en tant qu'Administrateur de Peintures Robins SA, ce à la date du 31 juillet 2009.

Messieurs Carlo CLASEN (demeurant 33, bd Jacquemart à L-1833 Luxembourg) et Pierre WELTER (demeurant 30, rue Batty Weber à L-2716 Luxembourg) sont nommés Administrateurs Délégués de Peintures Robin S.A. à partir du 1<sup>er</sup> août 2009.

Pouvoirs en vigueur après le 1<sup>er</sup> août 2009:

Monsieur Carlo CLASEN et Monsieur Pierre WELTER jouissent de la signature individuelle à l'égard des tiers, pour l'ensemble des affaires courantes de la gestion journalière, y compris les instituts financiers pour toutes opérations bancaires.

Ils pourront en outre transiger, compromettre et se concilier au sujet de toutes créances en faveur de et contre la Société. Ils représentent la Société en justice tant en demandant qu'en défendant.

Le Conseil d'Administration leur délègue à cet effet les pouvoirs de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

*Pour le Conseil d'Administration*

Carlo CLASEN / Pierre WELTER

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2009117280/25.

(090140610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Inowlocki Bros.International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.074.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 28 août 2009*

- La prolongation tacite pour la période allant du 15 mai 2008 jusqu'au 28 août 2009, date de la présente Assemblée, des mandats des Administrateurs, Mesdames Muriel INOWLOCKI, Administrateur de société, née le 19 février 1969 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant au 2, Rue de l'Eglise B-1630 Linkebeek, Nathalie INOWLOCKI, Administrateur de société, née le 30 août 1970 à Ixelles (Belgique), demeurant au 37, Rue Marianne, B-1180 Bruxelles et Sabrina INOWLOCKI, Administrateur de société, née le 11 juillet 1976 à Ixelles (Belgique), demeurant au 7, Avenue du Grey à CH-1004 Lausanne (Suisse) est ratifiée.

- La reconduction pour une durée statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2015, des mandats des Administrateurs, Mesdames Muriel INOWLOCKI, Administrateur de société, née le 19 février 1969 à Watermael-

Boitsfort (Belgique), demeurant au 2, Rue de l'Eglise, B-1630 Linkebeek, Nathalie INOWLOCKI, Administrateur de société, née le 30 août 1970 à Ixelles (Belgique), demeurant au 37, Rue Marianne, B-1180 Bruxelles et Sabrina INOWLOCKI, Administrateur de société, née le 11 juillet 1976 à Ixelles (Belgique), demeurant au 7, Avenue du Grey à CH-1004 Lausanne (Suisse) est ratifiée.

- La prolongation tacite pour la période allant du 15 mai 2008 jusqu'au 28 août 2009, date de la présente Assemblée, du mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., est ratifiée.

- La reconduction pour une durée statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de l'an 2015 du mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 28 août 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009117273/29.

(090140454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 11 août 2009.

PRIME PROPERTIES INVESTMENTS S.A.

C. PISVIN / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009117276/14.

(090140482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.572.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 4 septembre 2009*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, comme réviseur externe de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

A Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009117277/15.

(090140532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Wald Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.804.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 8 septembre 2009 que

1. Monsieur Sylvain Kirsch demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Monsieur Farhad Rahimov demeurant au 121, rue Grande, 77300 Fontainebleau, et Madame Valérie Burg demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, ont été appelés à la fonction d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs sortants dont les mandats ont pris fin, Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Madame Nicole Reinert demeurant professionnellement à

51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, et Monsieur Claude Schmit demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

2. EURO ASSOCIATES S.A., avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg a été désigné en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant dont le mandat a pris fin, Eurocomptes S.A., avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés ainsi que celui du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009117297/25.

(090140948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générales des actionnaires en date du 22 septembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Nathan Berman de son poste de membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 22 septembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Madame Odile Chapelon, né le 07 mars 1958 à Paris (France), résidant au 74, rue Dodonée, B-1180 Bruxelles, au poste de membre du Conseil de Surveillance de la Société en remplacement de Monsieur Nathan Berman avec effet au 22 septembre 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009117385/19.

(090141043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**GC Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 7 septembre 2009 les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Makoto Nakao, avec adresse au 2-13, Aobadai Meguro-Ku, 164-8512 Tokyo, Japon
- Tadahiko Kumaki, avec adresse au 19-6 Tokiwadaira, Nishikubo-Cho, 270-2214 Matsudo-Chi, Chiba, Japon
- Jurgen Eberlein, avec adresse au 47, Höhenstrasse, 82229 Seefeld, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2009 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2009 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 8 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117387/19.

(090141640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**a&o Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.800.000,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 130.250.

1. Par résolutions prises en date du 27 août 2009, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de TEAMAUDIT S.A., avec siège social au 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. La fonction correcte de Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est " Geschäftsführer ".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117378/16.

(090141252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Greentrading, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.982.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit août,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Monsieur Christophe SKROCK, né le 17 juin 1963 à Villeneuve Saint-Georges (France), demeurant à D-47 638 STRAELEN, Caenheide, 27,

Ici représentée par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privée, laquelle restera annexée aux présentes pour être formalisée avec le présent acte,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties comparantes ainsi qu'entre toute autre personne pouvant devenir dans le futur actionnaire de la société présentement constituée une société anonyme qui prend la dénomination de "GREENTRADING" A.G.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des bureaux, agences et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

Cette décision sera annoncée par les organes chargés de la gestion journalière de la société.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet, et ce tant à l'étranger qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, mis à part celles pour lesquelles la loi impose la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi de 1915.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par application et en respectant les dispositions et conditions légales.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la société a été constituée par un seul actionnaire respectivement au cas où l'assemblée générale des actionnaires constate que la société n'a qu'un seul actionnaire, elle peut être administrée par un seul administrateur, qui porte le titre d'"administrateur unique", et ce jusqu'au moment où l'assemblée générale des actionnaires constate que le nombre d'actionnaires de la société est supérieur à un.

Si la société dispose d'actionnaires dont le nombre est supérieur à un, elle est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Dans ce cas, l'assemblée générale doit procéder à la nomination de deux administrateurs supplémentaires par rapport à l'administrateur unique.

L'administrateur unique respectivement les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Toute référence faite au conseil d'administration dans les présents statuts est une référence à l'administrateur unique (pour le cas où la société ne dispose que d'un seul actionnaire) et ce aussi longtemps que la société dispose d'un seul actionnaire.

Pour le cas où une personne morale assume la fonction d'administrateur ou administrateur unique, il y aura lieu à nommer un représentant permanent, lequel représentera la dite personne morale, et ce conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que cette loi a été modifiée par la suite.

L'administrateur unique respectivement les administrateurs de la société sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle fixe également le nombre d'administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

En cas de vacance d'une place d'administrateur par décès, retraite ou autre motif, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement par vote pris à la simple majorité; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. Pour le cas où aucun administrateur ne serait disponible, le commissaire aux comptes est chargé de convoquer une nouvelle assemblée générale chargée de nommer un nouvel administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président parmi ses membres; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions prises par l'administrateur unique ont la même valeur que celles prises par le conseil d'administration et seront retenues dans un procès-verbal, signé par l'administrateur unique et dont des copies ou des extraits peuvent être délivrés.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par les membres du Conseil d'Administration présents à la réunion.

Un membre du Conseil d'Administration respectivement une personne dûment autorisée à ces fins peut délivrer des copies certifiées conformes respectivement des extraits des dits procès-verbaux.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à un des ses membres respectivement à de tierces personnes. Cette délégation doit être autorisée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le premier administrateur-délégué est désigné par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers:

S'il y a deux ou plusieurs actionnaires:

par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de son administrateur-délégué dans la gestion journalière de la dite société.

S'il n'y a qu'un seul actionnaire: par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle en fixe le nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, laquelle ne peut dépasser la durée de 6 ans.

**Art. 12.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier juin de chaque année à 18.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. La première assemblée générale aura lieu en 2010.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. La première année sociale se termine le 31 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration établit les bilans et les comptes des pertes et profits.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration - avec l'accord du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi - est autorisé à verser des acomptes sur dividendes.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, cette décision devant être prise à la même majorité que celle nécessaire à la modification de statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La somme des montants des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est environ de mille six deux euros (1.200,- EUR).



### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les 100 actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Christophe SKROCK, né le 17 juin 1963 à Villeneuve Saint-Georges (France), demeurant à D-47 638 STRAELEN, Caenheide, 27.

Le capital social a été libéré jusqu'à concurrence de 25 (vingt-cinq) pourcent, de façon que la somme de 7.750.- euros (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve à compter d'aujourd'hui à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le comparant déclare avoir pris connaissance des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et notamment régissant le capital social non intégralement libéré.

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.
2. Leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014.
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Christophe SKROCK, né le 17 juin 1963 à Villeneuve Saint-Georges (France), demeurant à D-47 638 STRAELEN, Caenheide, 27.

La société est engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires par la seule signature de l'administrateur unique.

- 3.- Le siège social de la société est fixé à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en français, suivi d'une traduction allemande, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version allemande et française, la version allemande fera foi.

### **Suit la traduction allemande:**

Im Jahre zweitausendundneun, den achtundzwanzigsten August,

Vor der unterzeichneten Notarin Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert.

Ist erschienen:

Herr Christophe SKROCK, geboren am 17. Juni 1963 in Villeneuve Saint-Georges (Frankreich), wohnhaft in D-47 638 STRAELEN, Caenheide, 27,

hier vertreten durch Herrn Roy REDING, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte,

gemäss privatschriftlicher Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt,

Welcher Erschienene, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: „GREENTRADING" A.G.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung und Kontrolle von Beteiligungen, sowie jede andere Art von Tätigkeiten, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern können; desweiteren die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützungen geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Die Gesellschaft kann ebenso Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt sich an gleichen oder ähnlichen Unternehmen zu beteiligen oder solche Unternehmen zu erwerben und ist befugt Zweigniederlassungen zu errichten.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euros (31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (310,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist befugt, alle notwendigen oder zweckdienlichen Maßnahmen zur Realisierung des Gesellschaftszweckes vorzunehmen; alles, was nicht gesetzlich oder aufgrund der vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, liegt in seinem Kompetenzbereich.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnis in Hinblick auf die laufende Geschäftsführung und die Vertretung gänzlich oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführern oder andere Vertreter (Aktionäre oder Nichtaktionäre) delegieren.

**Art. 8.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird Drittpersonen gegenüber und nach aussen verpflichtet:

Falls mehrere Aktionäre vorhanden sind: durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters

Im Falle eines einzigen Aktionärs: durch die Unterschrift des einzigen Verwalters

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 12.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 1. Juni eines jeden Jahres um 18.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2010..

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

### Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2009.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

### Auflösung - Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

## Allgemeine Bestimmungen

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendvierhundert Euro (1.400,-). Alle Komparenten verpflichten sich andurch solidarisch diesbezüglich gegenüber dem amtierenden Notar.

### *Kapitalzeichnung*

Die einhundert (100) Aktien wurden integral von Herrn Christophe SKROCK, geboren am 17. Juni 1963 in Villeneuve Saint-Georges (Frankreich), wohnhaft in D-47 638 STRAELEN, Caenheide, 27, gezeichnet.

Das Gesellschaftskapital wurde zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von siebentausend sieben hundert und fünfzig Euro (7.750,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Diesbezüglich erkennt der Erschienene an, die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 zu kennen insbesondere die Bestimmungen bezüglich des nicht eingezahlten Gesellschaftskapitals.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl des Verwalters wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014.
- 3.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Christophe SKROCK, geboren am 17. Juni 1963 in Villeneuve Saint-Georges (Frankreich), wohnhaft in D-47 638 STRAELEN, Caenheide, 27

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von Herrn SKROCK rechtskräftig verpflichtet und vertreten.

- 4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:  
L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Reding, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 31 août 2009. Relation: RED/2009/967. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 9. September 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009117572/345.

(090141401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

### **Pimpampel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 59.103.

—  
*Extrait des décisions des associés du 1<sup>er</sup> juillet 2009:*

L'adresse du siège social est transférée au 7 rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009117609/10.

(090141152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**WLCE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WLCE Luxembourg Holdings*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009117607/12.

(090141282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Link & Data Mobile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.155.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117500/11.

(090141329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Mencipta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 123.864.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 29 décembre 2006 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Mencipta S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B123864

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Mencipta S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 08 août 2009.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009117615/25.

(090141214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Karani & Associated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.340.

L'an deux mille neuf, le premier septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KARANI & ASSOCIATED S.A." avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1993, publié au Mémorial Recueil C numéro 273 du 7 juin 1993. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 28 juillet 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations 1854 du 4 octobre 2006.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Charlotte BERENS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Espagne et adoption de la nationalité espagnole;
- Fixation de l'adresse du siège de la société à Calle Velazquez 18, 1<sup>o</sup>d, 28001 Madrid, Espagne;
- Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge;
- Pouvoirs à conférer à Messieurs David MÜLCHI, Jorge MIERA et Francisco PACHECO pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.
- Adoption des statuts selon la législation espagnole.
- Divers

IV. Que le capital social de la société s'élevant à trois cent soixante et onze mille cinq cents euros (EUR 371.500,-) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions sans valeur nominale, est entièrement libéré.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société vers l'Espagne, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité espagnole.

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société à Calle Velázquez 18, 1<sup>o</sup>d, 28001 Madrid. La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donner décharge.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Espagne pour modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation espagnole et pour adopter les nouveaux statuts en langue espagnole. Une copie des statuts en langue espagnole, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'assemblée, est jointe ci-après.

*Quatrième résolution*

L'assemblée confère tout pouvoir à Messieurs David MÜLCHI, Jorge MIERA et Francisco PACHECO pour représenter la Société devant toutes instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités espagnoles compétentes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que:

- que le bilan intérimaire au 1<sup>er</sup> septembre 2009 atteste que la valeur de l'actif net de la Société est de EUR 3.505.625,06 (trois millions cinq cent cinq mille six cent vingt cinq euros et six cents) et resteront annexés à l'acte;
- que le bilan intérimaire au 1<sup>er</sup> septembre 2009 représente le bilan de clôture des opérations à Luxembourg et le bilan d'ouverture en Espagne;
- que tous les actifs et passifs de la Société lors de sa nationalité luxembourgeoise, sans exception, resteront au profit et à la charge de la Société lorsqu'elle aura acquis la nationalité espagnole, et qu'elle continuera d'être propriétaire de tous les actifs de débitrice de toutes les charges de la Société.

*Condition suspensive*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités espagnoles compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à un employé de l'étude du Notaire Paul DECKER, pour faire constater par devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, C. BERENS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35653. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009117542/83.

(090141667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Secal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 124.047.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 29 décembre 2006 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

SECAL S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B124047

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Sécal S.à r.l. dénonce la domicination de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 08 août 2009.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009117612/25.

(090141216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 62.022.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009117613/12.

(090141276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**ProLogis Poland XCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 137.200.

---

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*  
ProLogis Directorship S.à r.l.  
Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117633/17.

(090141476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Fralli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.795.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117629/10.

(090141583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Comptages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.  
R.C.S. Luxembourg B 43.700.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117630/10.

(090141584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---



**SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the manager (the Manager) of SigmaKalon Luxco, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, Parc d'Activité am Syrdall in L-5365 Munsbach, Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register with the number B 90 056 (the Company),

pursuant to the resolutions of the Manager dated 22 June 2006 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Manager of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 November 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° - 1823 of 31 December 2002 and of which the articles of association have been amended several times and for the last time on 14 April 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

2. Article 6.1 first paragraph of the Articles reads as follows:

"The Company has a subscribed capital of EUR 65,721.25 (sixty-five thousand seven hundred and twenty-one Euros and twenty-five cents) represented by 22,361 (twenty-two thousand three hundred and sixty-one) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,579 (nine thousand five hundred and seventy-nine) Class B Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,611 (nine thousand six hundred and eleven) Class C Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,627 (nine thousand six hundred and twenty-seven) Class D Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 465 (four hundred and sixty-five) Class F Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 465 (four hundred and sixty-five) Class G Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 450 (four hundred and fifty) Class H Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, and by 19 (nineteen) Management Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each."

3. Article 6.13 of the Articles reads as follows:

"In addition to the subscribed capital, the Manager is authorised to increase the subscribed capital by EUR 1,708,810 (one million seven hundred and eight thousand eight hundred and ten Euros) represented by:

(a) 1,313,522 (one million three hundred and thirteen thousand five hundred and twenty-two) "Class A Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(b) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) "Class B Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(c) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) "Class C Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(d) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) "Class D Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(e) 43,296 (forty-three thousand two hundred and ninety-six) "Class E Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of any Class B, Class C, Class D, Class F, Class G, Class H Ordinary Shares in accordance with their terms;

(e) 1,535 (one thousand five hundred and thirty-five) "Class F Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(f) 1,535 (one thousand five hundred and thirty-five) "Class G Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share;

(h) 1,550 (one thousand five hundred and fifty) "Class H Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share. During a period beginning the 29 July 2005 and finishing five years after this date, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued,

to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

4. The Manager of the Company, in the Resolutions on 22 June 2006, resolved inter alia:

(i) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,250 (two thousand two hundred and fifty Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 65,721.25 (sixty-five thousand seven hundred and twenty-one Euros and twenty-five cents) to EUR 67,971.25 (sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one Euros and twenty-five cents) by way of the creation and issuance of 600 (six hundred) Class F Ordinary Shares, 600 (six hundred) Class G Ordinary Shares and 600 (six hundred) Class H Ordinary Shares of the Company, each with a par value of EUR 1.25 per share (the New Shares), to certain executives of the group of companies to which the Company belongs (the Subscribers), the New Shares having been subscribed for by the Subscribers as detailed in the Resolutions;

(ii) to set the date on which the share capital increase is to become effective on the date on which the payment in full of the subscription price of the New Shares is made by the Subscribers;

(iii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the subscriptions and payments of the New Shares is given to the undersigned notary;

(iv) to waive, for the purpose of the above share capital increase and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares; and

(v) to appoint and empower, with full power of substitution, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, acting severally and individually under his/her sole signature, to appear as the representative of the Manager of the Company before the undersigned notary to acknowledge the payment up in full of the of 600 (six hundred) Class F Ordinary Shares, 600 (six hundred) Class G Ordinary Shares and 600 (six hundred) Class H Ordinary Shares of the Company and, therefore, to record the above share capital increase, to amend the Articles of the Company, to amend the share register of the Company and to do any and all formalities which may be necessary and proper in connection therewith.

5. The 600 (six hundred) Class F Ordinary Shares have been subscribed and paid up at a price of EUR 419.11 (four hundred and nineteen Euros and eleven cents) per share, the 600 (six hundred) Class G Ordinary Shares have been subscribed and paid up at a price of EUR 57.96 (fifty-seven Euros and ninety-six cents) per share and the 600 (six hundred) Class H Ordinary Shares have been subscribed and paid up at a price of EUR 18.20 (eighteen Euros and twenty cents) per share.

6. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total sum of EUR 297,162 (two hundred and ninety-seven thousand one hundred and sixty-two Euros) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

7. The contributions in cash so made in an aggregate amount of EUR 297,162 (two hundred and ninety-seven thousand one hundred and sixty-two Euros) to the Company are allocated to (i) the nominal share capital account of the Company for an amount of EUR 2,250 (two thousand two hundred and fifty Euros) and to (ii) the share premium account of the company for an amount of EUR 294,912 (two hundred and ninety-four thousand nine hundred and twelve Euros).

8. As a consequence of the share capital increase of the Company, the first paragraph of article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1. Subscribed capital.** The Company has a subscribed capital of EUR 67,971.25 (sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one Euros and twenty-five cents) represented by 22,361 (twenty-two thousand three hundred and sixty-one euros) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,579 (nine thousand five hundred and seventy-nine) Class B Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,611 (nine thousand six hundred and eleven) Class C Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 9,627 (nine thousand six hundred and twenty-seven) Class D Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,065 (one thousand and sixty-five) Class F Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,065 (one thousand and sixty-five) Class G Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, by 1,050 (one thousand fifty) Class H Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each, and by 19 (nineteen) Management Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25) each."

9. As a consequence of the share capital increase of the Company, article 6.13 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **Art. 6.13. Authorised capital.** In addition to the subscribed capital, the Manager is authorised to increase the subscribed capital by up to EUR 1,706,560 (one million seven hundred and eight thousand eight hundred and ten Euros) represented by:

- (a) 1,313,522 (one million three hundred and thirteen thousand five hundred and twenty-two) "Class A Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share;
- (b) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) "Class B Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share;
- (c) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) "Class C Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share;
- (d) 1,870 (one thousand eight hundred and seventy) "Class D Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share;
- (e) 43,296 (forty-three thousand two hundred and ninety-six) "Class E Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of any Class B, Class C, Class D, Class F, Class G, Class H Ordinary Shares in accordance with their terms;
- (e) 935 (nine hundred and thirty-five) "Class F Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share;
- (f) 935 (nine hundred and thirty-five) "Class G Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share;
- (h) 920 (nine hundred and twenty) "Class H Ordinary Shares" with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share.

During a period beginning the 29 July 2005 and finishing five year after this date, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence to be adjusted."

#### Costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Philippe Thiebaud, juriste, de résidence à Luxembourg,

agissant comme le mandataire du gérant (le Gérant) de SigmaKalon Luxco, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité am Syrdall à L-5365 Munsbach, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 056 (la Société),

En vertu des résolutions du Gérant datées du 22 Juin 2006 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions dûment signé, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise à avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant le Gérant de la Société, suite aux résolutions, a requis le notaire d'acter de ce qui suit:

1. La Société a été constituée suite à un acte de Me Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, le 14 Novembre 2002, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° - 1823 du 31 décembre 2002 dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 Avril 2006 en vertu d'un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

2. L'article 6.1 premier paragraphe des Statuts stipule:

"La Société a un capital souscrit de EUR 65.721,25 (soixante-cinq mille sept cent vingt et un euros et vingt-cinq cents) représenté par 22.361 (vingt-deux mille trois cent soixante et une) Actions Ordinaires de Classe A avec une valeur nominale de 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 9.579 (neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf) Actions Ordinaire de Classe B avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq centimes), par 9.611 (neuf mille six cent onze) Actions Ordinaire de Classe C avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq centimes), par 9.627 (neuf mille six cent vingt-sept) Actions Ordinaire de Classe D avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents), par 465 (quatre cent soixante-cinq) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, par 465 (quatre cent soixante-cinq) Actions Ordinaires de Classe G avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 450 (quatre cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe H avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents) chacune et par 19 (dix-neuf) Actions de Gérance avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents)."

3. L'article 6.13 des Statuts stipule:

"En plus du capital souscrit, le Gérant est autorisé à augmenter le capital souscrit dans la limite de EUR 1.708.810 (un million sept cent huit mille huit cent dix euros), représentés par:

(a) 1.313.522 (un million trois cent treize mille cinq cent vingt-deux) "Actions Ordinaires de Classe A", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(b) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) "Actions Ordinaires de Classe B", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(c) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) "Actions Ordinaires de Classe C", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(d) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) "Actions Ordinaires de Classe D", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(e) 43.296 (quarante-trois mille deux cent quatre-vingt seize) "Actions Ordinaires de Classe E", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, qui sont réservées pour être émises lors de la conversion de chaque Action Ordinaire de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe F, de Classe G, de Classe H conformément à leurs conditions;

(f) 1.535 (mille cinq cent trente-cinq) "Actions Ordinaires de Classe F", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(g) 1.535 (mille cinq cent trente-cinq) "Actions Ordinaires de Classe G", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(h) 1.550 (mille cinq cent cinquante) "Actions Ordinaires de Classe H", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

Pendant une période de cinq ans à compter du 29 juillet 2005, le Gérant sera autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé par la Société. Ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles, tel que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvelles sera accepté par numéraire ou par des actifs autres que numéraires. A moins que les actionnaires en aient décidé autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou partiellement, il est expressément autorisé à restreindre ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou partiellement au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, la présente disposition sera modifiée en conséquence."

4. Le Gérant de la Société, dans les Résolutions du 22 juin 2006, a résolu inter alia:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.250 (deux mille deux cent cinquante euros) de sorte qu'il soit augmenté de son montant actuel de EUR 65.721,25 (soixante-cinq mille sept cent vingt et un euros et vingt-cinq cents) à EUR 67.971,25 (soixante-sept mille neuf cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents) par la création et l'émission de 600 (six cents) Actions Ordinaires de Classe F, 600 (six cents) Actions Ordinaires de Classe G et de 600 (six cents) Actions Ordinaires de Classe H de la Société avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action (les Nouvelles Actions) à certains cadres du groupe de sociétés à laquelle la Société appartient (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions ayant été souscrites par les Souscripteurs de la façon décrite dans les Résolutions;

(ii) de fixer la date à laquelle l'augmentation de capital social devient effective à la date à laquelle le paiement du prix de souscription des Nouvelles Actions est faite par les Souscripteurs;

(iii) que l'augmentation de capital sera enregistrée par un acte notarié, à l'occasion duquel la souscription et la libération des Nouvelles Actions sont dûment prouvées vis-à-vis du notaire soussigné;

(iv) de supprimer, pour les besoins d'augmentation de capital social mentionnés ci-dessus et en concordance avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et les Statuts, les droits de souscription préférentielle des actionnaires existants de la Société concernant les Nouvelles Actions; et

(v) de nommer et donner pouvoir, avec pouvoir de substitution, à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, agissant ensemble ou seuls sous leur signature unique, de comparaître en tant que mandataire du Gérant de la Société par-devant le notaire soussigné, afin d'acter la libération des 600 (six cent) Actions Ordinaires de Classe F, 600 (six cent) Actions Ordinaires de Classe G et des 600 (six cent) Actions Ordinaires de Classe H de la Société et, par conséquent, d'enregistrer l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, de modifier les Statuts de la Société, de modifier le registre d'actionnaires de la Société et de s'occuper de toutes les formalités nécessaires en relation avec ce qui précède.

5. Les 600 (six cents) Actions Ordinaires de Classe F ont été souscrites et libérées pour un montant de EUR 419,11 (quatre cent dix-neuf euros et onze cents) par action, les 600 (six cents) Actions Ordinaires de Classe G ont été souscrites et libérées pour un montant de EUR 57,96 (cinquante-sept euros et quatre-vingt seize cents) par action et les 600 (six cents) Actions Ordinaires de Classe H ont été souscrites et libérées pour un montant de EUR 18,20 (dix-huit euros et vingt cents) par action.

6. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en numéraire par les Souscripteurs, la somme totale de EUR 297.162 (deux cent quatre-vingt dix-sept mille cent soixante-deux euros) est à la disposition de la Société, preuve de cela ayant été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

7. Les contributions en numéraire d'un montant total de EUR 297.162 (deux cent quatre-vingt dix-sept mille cent soixante-deux euros) faites à la Société sont affectées (i) au compte du capital social nominal de la Société pour un montant de EUR 2.250 (deux mille deux cent cinquante euros) et au (ii) compte de la prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 294.912 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent douze euros).

8. En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'article 6.1 des Statuts est modifié de telle manière à avoir la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de EUR 67.971,25 (soixante-sept mille neuf cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents) représenté par 22.361 (vingt-deux mille trois cent soixante et une) Actions Ordinaires de Classe A avec une valeur nominale de 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 9.579 (neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf) Actions Ordinaires de Classe B avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq centimes), par 9.611 (neuf mille six cent onze) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq centimes), par 9.627 (neuf mille six cent vingt-sept) Actions Ordinaires de Classe D avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents), par 1.065 (mille soixante-cinq) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, par 1.065 (mille soixante-cinq) Actions Ordinaires de Classe G avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents) chacune, par 1.050 (mille cinquante) Actions Ordinaires de Classe H avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents) chacune et par 19 (dix-neuf) Actions de Gérance avec une valeur nominale de 1,25 euros (un euro et vingt-cinq cents).

9. En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'article 6.13 des Statuts est modifié de telle manière à avoir la teneur suivante:

" **6.13. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, le Gérant est autorisé à augmenter le capital souscrit dans la limite de EUR 1.706.560 (un million sept cent six mille cinq cent soixante euros), représentés par:

(a) 1.313.522 (un million trois cent treize mille cinq cent vingt-deux) "Actions Ordinaires de Classe A", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(b) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) "Actions Ordinaires de Classe B", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(c) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) "Actions Ordinaires de Classe C", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action;

(d) 1.870 (mille huit cent soixante-dix) "Actions Ordinaires de Classe D", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(e) 43.296 (quarante-trois mille deux cent quatre-vingt seize) "Actions Ordinaires de Classe E", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, qui sont réservées pour être émises lors de la conversion de chaque Action Ordinaire de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe F, de Classe G, de Classe H conformément à leurs conditions;

(f) 935 (neuf cent trente-cinq) "Actions Ordinaires de Classe F", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(g) 935 (neuf cent trente-cinq) "Actions Ordinaires de Classe G", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

(h) 950 (neuf cent cinquante) "Actions Ordinaires de Classe H", d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune;

Pendant une période de cinq ans à compter du 29 juillet 2005, le Gérant sera autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé par la Société. Ces actions nouvelles seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles, tel que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvelles sera accepté par numéraire ou par des actifs autres que numéraires. A moins que les actionnaires en aient décidé autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou partiellement, il est expressément autorisé à restreindre ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou partiellement au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, la présente disposition sera modifiée en conséquence."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 5.000,-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. THIEBAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2006 Volume 437 folio 36 case 11. Reçu deux mille neuf cent soixante et onze euros soixante deux cents 1% = 2.971,62 EUR

Le Receveur (signé): A. MULLER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009117535/318.

(090141251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

#### **Building Design Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 23.595.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117631/10.

(090141586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

#### **Hi-Q Labs, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 88, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.298.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117628/10.

(090141582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

---

**Astut Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.  
R.C.S. Luxembourg B 86.396.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117632/10.

(090141587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Immo Gutenkauf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 39, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 109.447.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117627/10.

(090141581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Charax Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.979.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "STRATEGIS SERVICES S.A.M.", société anonyme régie par les lois de la Principauté de Monaco, ayant son siège social au 7, Boulevard des Moulins "Monte-Carlo Palace", MC-98.000 Monaco,

ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Monaco, le 12 août 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "CHARAX INVEST S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136979, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 875 en date du 9 avril 2008.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire décide de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013, la personne suivante:

Monsieur Ivo Ottavio FRANCESCON, né le 27 juillet 1971 à Locarno (Suisse), demeurant professionnellement au 8, place des Philosophes, CH-1205 Genève.

*Troisième résolution*

L'actionnaire décide de créer deux catégories d'administrateurs, une catégorie "A" et une catégorie "B" et de classer les administrateurs suivants dans leur catégorie respective comme suit:

A été nommé aux fonctions d'administrateur de catégorie "A", pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013:

Monsieur Ivo Ottavio FRANCESCON, demeurant professionnellement au 8, place des Philosophes, CH-1205 Genève;

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie "B" pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013:

1.- Monsieur Romain THILLEN, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de cette subdivision en deux classes d'administrateurs, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les quatrième et sixième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société:

**Art. 5. (Quatrième alinéa).** "Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés et doit être adoptée par au moins un administrateur de la catégorie A, et un administrateur de la catégorie B."

**Art. 5. (Sixième alinéa).** "Vis à vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B" ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10053. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117571/60.

(090141531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

#### **New Media Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 118.134.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2009*

L'an deux mil neuf, le jeudi 15 janvier, à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme New Media Lux, au capital social de 1.000.000 euros, divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président du conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles RUPPERT.

Monsieur Bob HOCHMUTH accepte la fonction de scrutateur, Madame Géraldine WEBER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le tout conformément aux statuts.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte et paraphée "ne variatur" par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés et possédant 1.000 parts sociales, soit la totalité des actions, se sont régulièrement constitués en assemblée générale et peuvent valablement délibérer.

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale constate et approuve la démission de N40, immatriculée B 104297, sise 66, rue de Luxembourg à L-4221 Esch-sur-Alzette de son mandat d'administrateur.

Howald, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Charles RUPPERT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009116490/25.

(090140210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.